



Groupe Altus

Code d'éthique et conduite des affaires

MAI 2025



Un message de nos leaders

Chers collègues,

Le travail que nous accomplissons ici chez Groupe Altus repose sur un principe fondamental : nous dirigeons avec intégrité. C'est ainsi que nous établissons des relations de confiance et de responsabilisation avec nos partenaires, par-delà les frontières, et dans tous les domaines de notre activité.

Notre code de déontologie constitue un encadrement clairement défini qui permet à chacun d'entre nous de faire face à toutes les situations complexes avec confiance et détermination. Il est conçu pour favoriser la prise de bonnes décisions et protéger ce qui compte le plus : notre personnel, notre réputation et la confiance que nous méritons.

Il régit notre façon de travailler et reflète nos valeurs fondamentales :

- Penser avec audace ;
- Travailler de manière inclusive ;
- Diriger avec intégrité ;
- S'efforcer de se surpasser ; et
- Créer des expériences exceptionnelles.

Nos clients, nos partenaires commerciaux, nos actionnaires et les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons comptent sur nous pour agir de manière responsable et transparente. Le respect de notre code de déontologie renforce ces relations et garantit que nous restons une entreprise avec laquelle on a envie de travailler, dans laquelle on a envie d'investir et que l'on a envie de soutenir.

En définitive, notre code de déontologie a vocation à nous guider, mais ce sont nos choix et nos actes quotidiens qui lui confèrent toute sa force. C'est en nous imposant, à nous-mêmes et aux autres, les normes éthiques les plus élevées que nous ferons progresser notre entreprise. Si vous vous interrogez sur la marche à suivre, si vous éprouvez des inquiétudes ou si vous souhaitez nous faire part d'un problème, consultez votre responsable ou l'une des ressources énumérées à la fin du code.

Continuons à bâtir une entreprise et une culture dont nous pouvons tous être fiers.



Raymond Mikulich
Président du conseil
d'administration
Groupe Altus Limitée



Jim Hannon
CEO
Groupe Altus Limitée

Table des matières

<u>Un message de nos dirigeants</u>	2	<u>S'efforcer de se surpasser</u>	13
		<u>19. Nous livrons une concurrence loyale</u>	13
<u>Penser avec audace</u>	4	<u>20. Protéger nos actifs</u>	13
<u>1. Nous dirigeons selon nos valeurs</u>	4		
<u>2. Ce que nous attendons du personnel d'Altus</u>	4	<u>Créer une expérience exceptionnelle</u>	16
<u>3. Production de rapports</u>	5	<u>21. Clients</u>	16
<u>4. Responsabilité</u>	5	<u>22. Communauté</u>	16
		<u>23. Actionnaires</u>	16
<u>Travailler de manière inclusive</u>	6	<u>24. Partenaires commerciaux</u>	16
<u>5. Inclusivité pour nos employés</u>	6		
<u>6. Droits de la personne</u>	7	<u>Questions et réponses</u>	17
<u>7. Interdiction du harcèlement en milieu de travail</u>	7		
<u>8. Santé et sécurité</u>	7		
<u>Diriger avec intégrité</u>	8		
<u>9. Transparence et traitement équitable</u>	8		
<u>10. Registre exacts</u>	9		
<u>11. Éviter les conflits d'intérêts</u>	9		
<u>12. Délit d'initié</u>	10		
<u>13. Lutte contre la corruption</u>	10		
<u>14. Lutte contre le blanchiment d'argent</u>	11		
<u>15. Restrictions commerciales</u>	12		
<u>16. Votre activité politique</u>	12		
<u>17. Questions litigieuses</u>	12		
<u>18. Demandes gouvernementales</u>	12		



Penser avec audace

Nous sommes d'inlassables pionniers et innovateurs, en quête constante de nouvelles idées et de meilleures façons de servir nos clients, nos employés et nos communautés. Nous sommes profondément curieux et avant-gardistes en matière de résolution de problèmes : nous n'avons pas peur d'aller au-delà des évidences pour explorer ce qui est possible, probable et optimal.

1. Nous dirigeons selon nos valeurs

Le Groupe Altus est un important fournisseur de renseignements sur les actifs et les fonds pour l'industrie mondiale des biens immobiliers commerciaux. Nous fournissons des renseignements en tant que service à notre clientèle mondiale grâce à une plateforme connectée de technologies de pointe, d'analyses avancées et de services consultatifs. Reconnues par les plus grands dirigeants de BIC, nos capacités aident les investisseurs immobiliers commerciaux, les développeurs, les propriétaires, les prêteurs et les conseillers à gérer les risques et à améliorer le rendement tout au long du cycle de vie des actifs et des fonds.

Nos valeurs sont au cœur de ce que nous faisons chaque jour pour les clients, les employés, les parties prenantes et les communautés. Le Code d'éthique et de conduite professionnelle du Groupe Altus (le « Code ») est un moyen de nous guider dans le respect de nos valeurs, chaque jour.

Le présent Code s'applique à toutes les filiales, sociétés affiliées et coentreprises d'Altus Group Limited (collectivement, le « Groupe Altus ») et à tous les

employés, dirigeants, administrateurs et entrepreneurs du Groupe Altus (« Personnel d'Altus »). Le Code est soutenu par les politiques et procédures du Groupe Altus qui définissent nos attentes et vos obligations spécifiques plus en détail. Veuillez consulter l'intranet du Groupe Altus ou communiquer avec votre gestionnaire ou un membre de l'équipe des ressources humaines pour recevoir une copie de toute politique ou procédure du Groupe Altus. En tant que membre du personnel d'Altus, vous êtes responsable de votre comportement. Le Code évoluera avec notre entreprise au fil du temps. Les dispositions du présent Code et des politiques associées du Groupe Altus seront modifiées, au besoin, pour se conformer aux règlements et politiques applicables imposés par les diverses juridictions dans lesquelles le Groupe Altus et le personnel d'Altus exercent leurs activités.

2. Ce que nous attendons du personnel d'Altus

Le Code sert de guide pour vous aider à comprendre et à respecter vos obligations en tant que Personnel d'Altus, à savoir :

- agir de manière éthique et intègre dans tout ce que vous faites en tout temps;
- comprendre et respecter le Code en tout temps;
- respecter toutes les lois, tous les règlements et toutes les normes professionnelles applicables;
- signaler tout comportement présumé, potentiel ou réel contraire à l'éthique, illégal ou contraire au Code;
- coopérer à toutes les enquêtes du Groupe Altus; et

- suivre tous les cours obligatoires sur la conformité et les exigences du programme d'éthique du Groupe Altus en temps voulu.

Nous demandons à nos gestionnaires de personnel, en plus de se conformer aux obligations énoncées ci-dessus, d'appliquer les points suivants pour s'assurer que vos collègues comprennent et respectent notre Code :

- utiliser le Code durant votre intégration du nouveau Personnel d'Altus et votre formation de tout le Personnel d'Altus;
- faire preuve d'éthique et d'intégrité envers votre Personnel d'Altus par vos actions et vos paroles; et
- escalader immédiatement tout signalement de comportement inapproprié aux Ressources humaines et au Service juridique du Groupe Altus (« Équipe juridique »).

3. Production de rapports



Veuillez consulter [la politique sur les dénonciateurs](#) du Groupe Altus pour plus de détails

Le Groupe Altus s'engage fermement à mener ses activités de manière légale et éthique en tout temps. Nous vous encourageons, ainsi que tous les membres du Personnel d'Altus, à parler à votre gestionnaire, à tout cadre supérieur ou à tout membre de l'équipe juridique ou de l'équipe des ressources humaines du Groupe Altus de tout comportement que vous croyez illégal ou contraire à l'éthique, ou qui contrevient au présent Code. À tout moment, vous pouvez signaler toute préoccupation de façon anonyme par l'entremise de la ligne d'assistance téléphonique mondiale en matière d'éthique du Groupe Altus (veuillez consulter les détails à droite). Nous prenons au sérieux toutes les allégations de conduite inappropriée faites de bonne foi et nous enquêterons soigneusement sur toutes ces allégations. Nous nous attendons à ce que vous coopériez pleinement à toute enquête, et nous vous remercions à l'avance de votre coopération. Le Groupe Altus interdit les représailles contre toute personne qui fait un signalement de bonne foi en vertu du présent Code.

4. Responsabilité

En tant que Personnel d'Altus, il vous incombe de connaître et de suivre ce Code ainsi que toutes les politiques et procédures applicables du Groupe Altus. Une violation d'une politique ou d'une procédure du Groupe Altus est considérée comme une violation du présent Code, ce qui a une incidence négative sur vous en tant que Personnel d'Altus et sur le Groupe Altus dans son ensemble. Le Groupe Altus ne tolérera pas les violations du Code et de telles violations peuvent entraîner des mesures disciplinaires conformément aux lois applicables, pouvant aller jusqu'à la résiliation de votre emploi auprès du Groupe Altus.

PRENDRE LA PAROLE

Ligne d'assistance Global Ethics de Groupe Altus

SITE WEB :

altusgroup.ethicspoint.com

UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE MOBILES :

altusgroupmobile.ethicspoint.com

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ::

- **Australie** - 1-800-56-5768
- **Canada** - 844-539-2158
- **France** - 0 800 99 60 02
- **Allemagne** - Composez le 0-800-225-5288, puis le 844-539-2158
- **Inde** - Composez le 000-117, puis le 844-539-2158
- **Irlande** - Composez le 1-800-550-000 ou le 00-800-222-55288 (UIFN), puis le 844-539-2158
- **Italy** - Composez le 800-172-444, puis le 844-539-2158
- **Luxembourg** - Composez le 800-201-11, puis le 844-539-2158
- **Pays-Bas** - Composez le 0800-022-9111, puis le 844-539-2158
- **Nouvelle-Zélande** - Composez le 000-911, puis le 844-539-2158
- **Singapour** - Composez le 800-011-1111 (SingTel) ou le 800-001-0001 (StarHub), puis le 844-539-2158
- **Espagne** - 900-87-6231
- **Thaïlande** - Composez le 1-800-0001-33, puis le 844-539-2158
- **Émirats arabes unis** - Composez le 8000-021 ou le 8000-555-66 (du), puis le 844-539-2158
- **Royaume-Uni** - 0800 102 6417
- **États-Unis** - 844-539-2158

Travailler de manière inclusive

Nous nous épanouissons ensemble, en travaillant en collaboration dans la conviction partagée que nous sommes plus forts en tant qu'équipe. Nous sommes une culture équitable et inclusive où la contribution de chacun est accueillie et valorisée. Nous nous efforçons de nous entraider, de partager les compétences et de nous inspirer mutuellement à donner le meilleur de nous-mêmes chaque jour.

5. Inclusivité pour nos employés

Le Groupe Altus s'engage à traiter tous les employés de manière juste et équitable, conformément à toutes les lois applicables, y compris les lois sur le travail et l'emploi, et les lois interdisant le travail forcé et le travail des enfants. Le Groupe Altus fournit des manuels au Personnel d'Altus afin de répondre aux questions courantes sur les politiques, pratiques et programmes liés aux employés. Un principe fondamental du Groupe Altus est le respect des employés et, comme il est indiqué dans la présente section, le Groupe Altus cherche à cultiver un environnement de travail inclusif et respectueux où tous les employés sont traités avec dignité et équité. Notre stratégie repose sur trois piliers stratégiques :



Effectifs

Acquérir, développer et conserver des talents

Personnel

Nous développons les capacités dont nous avons besoin pour gagner, maintenant et à l'avenir. Notre stratégie en matière de talents est basée sur le rendement, l'équité et le développement du leadership. En embauchant de manière inclusive et en investissant dans la croissance à l'interne, nous nous assurons qu'Altus a les bonnes personnes dans les bons rôles pour générer des résultats stratégiques.



Lieu de travail

Inclusion, appartenance et engagement

Culture

Notre culture favorise le rendement. Nous favorisons un environnement où tous les employés sont respectés, habilités à contribuer pleinement et responsables les uns envers les autres. Un leadership inclusif et un engagement solide ne sont pas des efforts indépendants, ils constituent la manière dont nous obtenons des résultats.



Marché

Partenariats collaboratifs

Communauté

Nous étendons nos valeurs grâce à notre travail avec les clients, les partenaires et les communautés. Nous poursuivons une croissance inclusive et durable, de la façon dont nous concevons et livrons des solutions à celle dont nous élargissons les possibilités sur les marchés que nous desservons. Nos partenariats reflètent notre croyance en la réussite partagée à long terme.



Veillez consulter la Politique d'équité et d'inclusion en matière de diversité du Groupe Altus pour plus de détails (disponible sur l'intranet du Groupe Altus)

6. Droits de la personne



Veillez consulter [la Politique sur les droits de la personne](#) du Groupe Altus pour plus de détails.

Il vous est interdit de discriminer tout membre du Personnel ou candidat à un emploi d'Altus en fonction de caractéristiques personnelles, y compris la race, la couleur de peau, la religion, le sexe (y compris la grossesse, l'accouchement ou les affections médicales connexes), la situation familiale, l'âge, l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelle, le statut de personne transgenre, l'origine nationale, l'origine ethnique, l'origine sociale, les capacités physiques ou mentales, l'état médical, les renseignements génétiques, le statut d'ancien combattant ou l'état de service militaire.

Le Groupe Altus s'engage à respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et à protéger les droits des personnes partout où le Groupe Altus exerce ses activités et à s'assurer qu'elles sont traitées avec dignité et respect. De plus, le Groupe Altus cherche à respecter les droits de la personne et les normes du travail internationaux, comme les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

Nous offrons des accommodements raisonnables aux personnes qualifiées ayant une incapacité, ainsi qu'aux personnes ayant des besoins liés à leur observance ou pratique religieuse. Nous évitons les actions et les inactions influencées par les relations personnelles. Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement exempt des effets démoralisants du harcèlement et de l'intimidation, y compris les comportements importuns, offensants ou inappropriés.

Le Groupe Altus applique ces principes à tous les aspects de ses relations avec le Personnel d'Altus, y compris le recrutement, la sélection, la rémunération, les avantages sociaux, le perfectionnement professionnel et la formation, les promotions, les mutations, les programmes sociaux et récréatifs, les mises à pied et les cessations d'emploi.

7. Interdiction du harcèlement en milieu de travail

Le Groupe Altus ne tolérera aucun harcèlement de quelque nature que ce soit, ni aucune menace, intimidation ni aucun comportement agressif ou intimidant de tout membre du Personnel d'Altus. Cette interdiction s'applique aux comportements qui ont lieu dans les locaux et à l'extérieur du Groupe Altus et sur les médias sociaux.

8. Santé et sécurité

Nous nous engageons à offrir un environnement sain et sécuritaire à tout le Personnel d'Altus. Vous êtes tenu de respecter toutes les exigences de sécurité applicables à l'emplacement dans lequel vous travaillez et vous devez signaler rapidement tout accident, toute circonstance dangereuse ou toute préoccupation environnementale à votre gestionnaire ou à votre partenaire commercial des RH. Vous devez en tout temps assumer vos responsabilités professionnelles au sein du Groupe Altus. Il vous est interdit d'utiliser, de posséder ou d'être sous l'emprise de drogues illicites, d'abuser de drogues légales et de stupéfiants ou d'être enivré en raison de la consommation d'alcool dans les locaux du Groupe Altus ou pendant les heures de travail, y compris lors de tout événement commandité par le Groupe Altus après les heures de travail.



Diriger avec intégrité

Les gens nous font confiance pour les aider à planifier et à travailler en toute confiance, à tirer parti des occasions et à gérer les risques. C'est pourquoi la transparence et l'intégrité sont fondamentales ici.

9. Transparence et traitement équitable

(a) Généralités

Au Groupe Altus, nous gagnons et conservons la confiance et la loyauté lorsque nous traitons avec nos clients, nos partenaires commerciaux (qui comprennent nos vendeurs, nos distributeurs et nos fournisseurs de données) et nos concurrents de manière juste et honnête. Vous devez toujours décrire nos produits et services avec exactitude et honnêteté aux clients. Ne trompez jamais les clients par des comportements mensongers tels que des allégations fausses ou inexactes ou de fausses déclarations sur nos produits et services ou ceux de nos concurrents et partenaires commerciaux. Nous devons toujours respecter les droits des concurrents, des clients et des partenaires commerciaux du Groupe Altus et traiter équitablement avec eux. Soyez toujours prudent dans votre communication pour vous assurer d'être juste, honnête et respectueux.

Vous ne devez jamais tirer un avantage déloyal de quiconque par une conduite illégale, une manipulation, une dissimulation, un abus de renseignements exclusifs, une fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique commerciale déloyale intentionnelle.

Assurez-vous en tout temps que toutes les relations

avec les clients et les partenaires commerciaux sont professionnelles et objectives, et qu'elles sont dans l'intérêt supérieur du Groupe Altus, de ses employés, de ses clients, de ses partenaires commerciaux et de ses actionnaires.

(b) Commentaires et engagements autorisés

Lorsque vous agissez au nom du Groupe Altus, vous ne devez faire que des commentaires et des engagements que vous êtes autorisé à faire. Consultez votre gestionnaire pour comprendre les limites de votre autorité sur des points comme les prix, ou l'acceptation de conditions commerciales non standard auprès de clients, de partenaires commerciaux ou de fournisseurs et la négociation ou le règlement de questions au nom du Groupe Altus. Si vous recevez une demande des médias, veuillez la transmettre immédiatement au service des relations avec les investisseurs et des communications d'entreprise du Groupe Altus. Il vous est interdit de communiquer avec des professionnels du marché des valeurs mobilières tels que des courtiers, des gestionnaires d'investissements institutionnels, des analystes, des actionnaires actuels ou potentiels, ou leurs représentants au nom du Groupe Altus, et vous devez transmettre toute demande immédiatement au service des relations avec les investisseurs et des communications d'entreprise du Groupe Altus.

(c) Communications prudentes

Vous devez éviter l'exagération, les remarques désobligeantes, les conjectures ou les caractérisations inappropriées qui pourraient être mal comprises. Cette exigence s'applique également aux communications

de toutes sortes, y compris les courriels, les notes informelles, les notes internes et les rapports officiels. Voici quelques pratiques exemplaires pour une communication prudente :

- Communiquez de manière réfléchie et jamais d'une manière irrespectueuse, harcelante ou discriminatoire.
- Fournissez suffisamment de contexte et de soutien dans les communications personnelles en ligne pour aider les lecteurs à comprendre vos déclarations.
- Évitez d'utiliser les sarcasmes, l'argot ou un langage ambigu qui pourrait être mal interprété.
- Respectez la confidentialité et ne divulguez pas de renseignements exclusifs ou personnels dans des communications internes ou externes sans autorisation appropriée.

(d) Médias sociaux

Bien que les médias sociaux puissent être un outil de marketing efficace et peuvent améliorer les relations d'affaires et être utilisés pour communiquer avec les entreprises, dans vos communications sur les médias sociaux, vous ne devez rien publier qui constituerait une violation du présent Code, de toute politique du Groupe Altus ou de la loi applicable. Cela comprend toutes les communications sur les médias sociaux où vous êtes identifié ou identifiable en tant que membre du Personnel d'Altus et/ou vos communications sur les médias sociaux faites au nom du Groupe Altus.

Lorsque vous utilisez les médias sociaux :

- N'oubliez pas qu'en tant que membre du Personnel du Groupe Altus, vos publications sur les médias sociaux reflètent le Groupe Altus.
- Ne partagez pas de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris ceux qui appartiennent au Groupe Altus, à ses clients et à ses partenaires commerciaux).
- Suivez les normes de marque du Groupe Altus.
- Soyez prudent lorsque vous mélangez des publications personnelles et professionnelles sur les médias sociaux. Au besoin, utilisez un avis de non-responsabilité pour indiquer que vos opinions sont personnelles et non celles du Groupe Altus.

- Exprimez-vous si vous voyez des publications qui enfreignent ce Code, l'une des politiques du Groupe Altus ou la loi applicable.

Q&R sur la transparence et le traitement équitable

10. Registre exacts

Pour que le du Groupe Altus puisse prendre des décisions d'affaires responsables, nous devons nous assurer que l'enregistrement et la communication des renseignements sont exacts en tout temps. Nos registres comptables sont utilisés pour produire des rapports pour nos cadres supérieurs, nos administrateurs, nos actionnaires, nos agences gouvernementales et les personnes avec qui nous faisons affaire. Tous nos états financiers et les livres, registres et comptes sur lesquels ils sont basés doivent refléter de manière appropriée nos activités commerciales et se conformer aux exigences légales et comptables applicables et à notre système de contrôles internes. Vous avez la responsabilité, dans le cadre de votre rôle, de vous assurer que nos registres comptables ne contiennent aucune entrée fautive ou intentionnellement trompeuse. Par exemple, si vous engagez des dépenses professionnelles, vous devez les documenter et les enregistrer de manière exacte.

Les fonds ou actifs non enregistrés ou « hors livres » sont généralement interdits, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige dans les cas les plus rares. La mauvaise classification intentionnelle des transactions concernant les comptes, les services ou les registres comptables est également interdite. Toutes les transactions doivent être étayées par une documentation exacte et raisonnablement détaillée, et enregistrées dans les comptes appropriés et pour la période comptable appropriée.

11. Éviter les conflits d'intérêts



Veillez consulter la Politique sur les conflits d'intérêts du Groupe Altus (disponible sur l'intranet du Groupe Altus)

(a) Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Vous devez agir avec honnêteté et intégrité et éviter toute relation ou activité qui pourrait créer, ou sembler créer, un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts d'une ou de plusieurs parties dans

une transaction commerciale interfèrent de quelque façon que ce soit avec les intérêts de l'autre partie dans la transaction. Ces intérêts peuvent comprendre vos intérêts personnels, les intérêts de nos clients ou les intérêts du Groupe Altus. Voici quelques exemples de conflits d'intérêts :

- Un gestionnaire embauche son conjoint, son partenaire intime ou un membre de sa famille pour travailler dans le groupe qu'il gère.
- Le Groupe Altus agit pour plusieurs clients qui sont en conflit, sans divulguer sa relation avec les clients.
- Un membre du Personnel d'Altus a une relation personnelle ou familiale avec un fournisseur ou un vendeur.
- Un membre du Personnel d'Altus travaille sur une base rémunérée ou bénévole pour un autre organisme dont le travail pourrait interférer avec les intérêts du Groupe Altus.

(b) Comment gérer les conflits d'intérêts

Les activités qui donnent lieu à un conflit d'intérêts potentiel ou réel doivent être divulguées en remplissant le formulaire de conflit d'intérêts du Groupe Altus (disponible sur l'intranet du Groupe Altus) et en recevant l'approbation du chef des affaires juridiques du Groupe Altus.

Q&R sur les conflits d'intérêts

12. Délit d'initié

 Veuillez consulter la Politique sur les délits d'initiés et la Politique de divulgation du Groupe Altus (disponibles sur l'intranet du Groupe Altus)

Dans le cadre de votre travail avec le Groupe Altus, vous pouvez avoir accès à ou être informé de renseignements non publics qui entraînent, ou qui pourraient raisonnablement entraîner, un effet important sur le prix ou la valeur marchande des titres d'une société, ou bien des renseignements qu'un investisseur raisonnable jugerait très probablement comme importants dans la prise d'une décision de placement. Ce type d'information est appelé **information importante non publique** et les exemples comprennent les résultats financiers non divulgués, les prévisions

financières, les changements dans la structure de l'entreprise, les développements importants de produits ou de services, les acquisitions ou cessions possibles de l'entreprise et les changements proposés au niveau de la haute direction.

Vous ne devez jamais utiliser des renseignements importants non publics obtenus dans le cadre de votre travail avec le Groupe Altus pour acheter ou vendre des titres du Groupe Altus ou de toute autre société (y compris les titres de nos clients). Cela est appelé délit d'initié et est interdit en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Il vous est également interdit de divulguer ou de partager toute information que vous connaissez avec toute personne qui pourrait l'utiliser pour prendre une décision d'investissement ou acheter ou vendre des titres en fonction de cette information. Cela s'appelle le tuyautage, et cette pratique est également interdite par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Certains membres du Personnel d'Altus peuvent être désignés comme des employés soumis à restrictions étant donné leur accès à des renseignements importants non publics. Si vous êtes un employé soumis à restrictions, il vous est interdit de négocier pendant toute période d'interdiction et vous devez recevoir l'approbation du chef des affaires juridiques du Groupe Altus pour effectuer des transactions en tout autre temps.

13. Lutte contre la corruption

 Veuillez consulter la Politique anticorruption du Groupe Altus (disponible sur l'intranet du Groupe Altus)

Vous devez vous conformer à toutes les lois applicables interdisant les paiements inappropriés à des fonctionnaires nationaux et étrangers, y compris la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers, la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la Bribery Act du Royaume-Uni. Ces lois interdisent, entre autres, d'offrir, de promettre ou de donner (ou d'autoriser l'une de ces activités) quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à des fonctionnaires de gouvernements étrangers ou à des candidats politiques étrangers pour influencer l'un de leurs actes ou décisions ou pour obtenir ou conserver des affaires. « Tout objet de valeur » est destiné à être large et

comprend l'argent, les cadeaux, les divertissements somptueux ou excessifs, les dons de bienfaisance inappropriés et les offres d'emploi. La promesse, l'offre ou la remise à un représentant du gouvernement de quoi que ce soit de valeur en violation de ces lois constitue une violation de la politique du Groupe Altus et pourrait également constituer une infraction pénale. Le terme « représentant du gouvernement » est également large et comprend les personnes employées par des entreprises commerciales appartenant au gouvernement (comme les banques, les sociétés pétrolières et les compagnies aériennes), les employés du gouvernement, les partis politiques, les fonctionnaires et les candidats à des fonctions politiques, ainsi que les personnes et entités tierces agissant au nom d'un employé du gouvernement.

Voici des exemples d'articles qui constitueraient « toute chose de valeur » qu'il vous est interdit de donner à un fonctionnaire potentiel ou actuel sans l'autorisation explicite de l'équipe juridique :

- Places pour un match de séries éliminatoires de sport professionnel (comme la Coupe du monde ou le Superbowl)
- Billets d'avion
- Une montre ou un sac à main de designer
- Un séjour à l'hôtel
- Embaucher un parent d'un client potentiel ou actuel

Le Groupe Altus n'offre ni ne paie jamais de pots-de-vin. Il vous est interdit d'offrir, de promettre, d'autoriser, de rediriger, de payer, de faire ou de recevoir des pots-de-vin, des commissions occultes ou des paiements d'argent ou de quoi que ce soit de valeur (directement ou indirectement) pour obtenir indûment des affaires ou tout autre avantage pour le Groupe Altus ou pour vous-même.

Les lois anticorruption interdisent également les paiements de facilitation, qui sont des paiements effectués à un représentant du gouvernement pour accélérer les actions gouvernementales, telles que l'approbation des demandes, des permis et des licences. Un exemple de paiement de facilitation serait un paiement versé à un bureau gouvernemental pour obtenir un traitement accéléré spécial qui n'est

autrement pas officiellement offert par le bureau.

Toute offre à un client potentiel ou actuel de quelque chose dont la valeur dépasse les seuils de la politique anticorruption doit être préapprouvée par l'équipe juridique en soumettant le formulaire d'approbation préalable des cadeaux, repas et divertissements qui se trouve sur l'intranet du Groupe Altus. De plus, les dépenses doivent être consignées avec exactitude dans les livres et registres du Groupe Altus et doivent inclure des pièces justificatives et des factures exactes qui reflètent clairement la transaction. Les documents justificatifs doivent inclure des détails sur les participants, l'emplacement et les montants dépensés au nom de toute personne. Certains niveaux de dépenses nécessitent une autorisation préalable.

Lorsque vous conservez ou utilisez un partenaire commercial, vous devez vous assurer que ses actions sont conformes au présent Code, y compris vos obligations liées à la politique anticorruption. Vous devez surveiller continuellement les partenaires commerciaux et leur conduite tout au long de la relation. Toute offre à un partenaire commercial potentiel ou actuel de cadeau ou divertissement dont la valeur dépasse les seuils de la politique anticorruption doit être préapprouvée par l'équipe juridique en soumettant le formulaire d'approbation préalable des cadeaux, repas et divertissements qui se trouve sur l'intranet du Groupe Altus.

Q&R sur la lutte contre la corruption

14. Lutte contre le blanchiment d'argent



Veillez consulter la Politique sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et les sanctions commerciales du Groupe Altus (disponible sur l'intranet du Groupe Altus)

Les lois contre le blanchiment d'argent interdisent les transactions qui impliquent des fonds dérivés d'activités illégales, comme les activités terroristes et le trafic de drogues. Dans de telles circonstances, les personnes impliquées dans les activités illégales peuvent tenter de « blanchir » les fonds obtenus de leurs activités illégales en les traitant par le biais d'activités légitimes, comme une transaction avec le Groupe Altus. Vous devez être

vigilant contre les activités suspectes qui peuvent indiquer des activités illégales. Pour cela :

- Connaissez vos clients et partenaires d'affaires en vous servant des outils du Groupe Altus pour effectuer une diligence raisonnable
- Signalez toute activité suspecte comme les paiements en espèces importants, les structures juridiques ou de propriété inutilement complexes ou des transactions surprenantes compte tenu de la nature de la relation avec le client

Si vous avez des questions au sujet de transactions, veuillez communiquer avec [l'équipe juridique](#).

15. Restrictions commerciales



Veillez consulter la Politique sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et les sanctions commerciales du Groupe Altus (disponible sur l'intranet du Groupe Altus)

Les restrictions commerciales peuvent restreindre ou limiter les activités ou les affaires du Groupe Altus avec certains pays et les gouvernements des pays et/ou certaines personnes ou entités qui font l'objet d'une restriction commerciale pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons de politique étrangère. Une fois qu'une personne ou une entité fait l'objet d'une restriction commerciale applicable au Groupe Altus, nous devons nous conformer à cette restriction et ne pouvons pas faire affaire avec cette personne ou entité; elle ne peut pas être un client, un partenaire commercial ou un membre du Personnel d'Altus. Avant de travailler avec un client ou un partenaire commercial, assurez-vous toujours que le client ou le partenaire commercial a été vérifié en utilisant les pratiques de diligence raisonnable du Groupe Altus.

16. Votre activité politique

Si vous participez à des activités politiques, vous devez le faire sur une base individuelle, pendant votre temps libre et à vos propres frais. Il vous est interdit de mener toute activité politique au nom du Groupe Altus ou en faisant référence au Groupe Altus ou à votre travail au sein du groupe. Vous ne devez pas utiliser d'actifs du Groupe Altus (comme un courriel ou un papier à en-tête du Groupe Altus, par exemple) pour des activités

politiques. Dans toute communication concernant votre activité politique personnelle, vous devez indiquer clairement que vos opinions et vos actions n'engagent que vous et non le Groupe Altus. Vous ne devez pas faire du lobbying ou mener d'activités politiques au nom du Groupe Altus, à moins d'avoir reçu une autorisation écrite expresse du [chef des affaires juridiques du Groupe Altus](#) avant de commencer de telles activités.

17. Questions litigieuses

Les questions litigieuses, comme les menaces de litige ou les litiges actuels, sont gérées par l'équipe juridique du Groupe Altus. Communiquez immédiatement avec [l'équipe juridique](#) si vous êtes avisé d'une poursuite, d'un arbitrage ou d'une procédure contradictoire impliquant le Groupe Altus.

18. Demandes gouvernementales

Si une autorité gouvernementale communique avec vous pour vous demander des renseignements, y compris à travers une citation à comparaître, communiquez immédiatement avec l'équipe juridique pour vous assurer que la demande est traitée de manière appropriée et en temps opportun. Vous devez coopérer avec [l'équipe juridique](#) à l'égard de toutes ces demandes et il vous est interdit de falsifier, de dissimuler ou de détruire toute information liée à la demande.

S'efforcer de se surpasser

Nous sommes fiers de notre quête d'un rendement supérieur et de dépasser les attentes, pour nos clients, nos actionnaires et nos collègues. Nous le faisons en prenant en charge nos projets et en apportant chaque jour une dose égale de passion et de professionnalisme à notre travail.

19. Nous livrons une concurrence loyale

Au Groupe Altus, nous croyons qu'une concurrence loyale est essentielle à la poursuite du système de libre entreprise. Nous cherchons à exceller et à surpasser nos concurrents de manière juste et honnête grâce à un rendement supérieur. Vous devez vous conformer en tout temps aux lois anticoncurrence applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. Vous ne devez jamais agir d'une manière anticoncurrentielle ou pouvant être perçue comme anticoncurrentielle. Voici quelques exemples de pratiques interdites :

- S'entendre avec un concurrent pour fixer ou contrôler les frais et les prix;
- S'entendre avec un concurrent pour limiter ou arrêter les produits et services offerts à un ou plusieurs clients;
- Discuter de renseignements exclusifs ou confidentiels du Groupe Altus (comme les nouveaux produits ou services en cours de développement, les tarifs et les plans d'affaires du Groupe Altus) avec un concurrent;
- Accepter et utiliser des renseignements confidentiels d'un concurrent, y compris recevoir ces renseignements d'un ancien employé ou

entrepreneur du concurrent;

- S'entendre avec un concurrent pour diviser ou répartir les clients ou les marchés entre le Groupe Altus et ce concurrent;
- Convenir avec d'autres entreprises de cesser de travailler avec certains fournisseurs ou clients; et
- Exiger d'un partenaire commercial qu'il achète des produits et services du Groupe Altus comme condition pour faire affaire ensemble.

En cas de doute sur les lois antitrust et anticoncurrence et sur la réglementation et la conformité, communiquez avec l'équipe juridique.

20. Protéger nos actifs



Veillez consulter la politique mondiale de confidentialité, la politique d'utilisation acceptable, la politique de sécurité de l'information et les politiques de sécurité de l'information connexes du Groupe Altus (disponibles sur l'intranet d'Altus Group).

(a) Confidentialité, renseignements exclusifs et secrets commerciaux

Dans le cadre de votre travail avec le Groupe Altus, vous pourriez être exposé à des renseignements confidentiels, qui sont des renseignements qui ne sont généralement pas connus à l'extérieur du Groupe Altus, de ses clients ou de ses partenaires commerciaux, qui sont importants pour les activités du Groupe Altus ou celles de ses clients et partenaires commerciaux, et qui, s'ils sont divulgués de manière inappropriée, pourraient nuire aux activités du Groupe Altus ou à celles de ses clients ou partenaires commerciaux. Il existe plusieurs

types de renseignements confidentiels. Cela comprend :

- Les renseignements exclusifs, c'est-à-dire les renseignements détenus et/ou développés par le Groupe Altus. Des exemples de renseignements exclusifs du Groupe Altus incluent nos listes de clients actuels, nos listes de clients potentiels, nos tarifs de produits et de services et nos plans de développement pour un nouveau produit ou service;
- Les secrets commerciaux, qui comprennent des renseignements commerciaux du Groupe Altus dont la valeur commerciale est dérivée de leur secret;
- Les renseignements personnels en possession du Groupe Altus; et
- Les renseignements confidentiels ou exclusifs de clients ou de partenaires commerciaux en possession du Groupe Altus pour lesquels celui-ci est soumis à une obligation légale de confidentialité.

Il vous est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels autrement que dans la mesure permise par la loi. En particulier, vous ne devez pas les partager avec quiconque à l'extérieur du Groupe Altus, sauf autorisation expresse de la haute direction du groupe, ni les partager avec les membres de votre famille, et vous ne devez les partager avec d'autres membres du personnel d'Altus que lorsque cela est nécessaire et uniquement lorsque cela est spécifiquement autorisé par la haute direction du Groupe Altus.

(b) Confidentialité

Conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée, le Groupe Altus respecte la confidentialité de l'accès, du stockage, de l'utilisation et de la divulgation de renseignements personnels provenant de clients, d'employés, de partenaires commerciaux et d'autres parties dont les renseignements personnels sont traités ou contrôlés par le Groupe Altus. Le Groupe Altus peut recueillir et traiter des renseignements personnels et peut utiliser et partager ces renseignements dans nos systèmes, y compris les ressources humaines et les systèmes commerciaux, et au nom de nos clients. Le Groupe Altus recueille et traite des renseignements personnels à des fins telles que la gestion des relations avec les employés et les partenaires commerciaux, le respect des

exigences des clients, l'administration et la production de rapports commerciaux, les enquêtes, l'analyse et la commercialisation des produits et services du Groupe Altus, le tout sous réserve du consentement approprié, le cas échéant. En raison de la nature mondiale des activités du Groupe Altus, nous pouvons transmettre, stocker et autrement traiter des données à l'extérieur du pays où elles ont été soumises.

Vous ne pouvez divulguer des renseignements personnels contrôlés ou traités par le Groupe Altus que si la direction l'autorise expressément en cas de nécessité absolue, comme l'exigent vos responsabilités professionnelles. Tout tiers à qui vous divulguez des renseignements personnels légalement et de façon autorisée doit avoir une obligation écrite de préserver la confidentialité des renseignements conformément aux lois applicables en matière de confidentialité.

(c) Use of Data and Developing Technologies

Altus Personnel involved in the development or updating of products including software for Altus Group have a duty to use technology and data ethically and responsibly, and to address any ethical and legal consideration that may arise. Additionally, any products or software developed by Altus Group must comply with the following:

- Only use data in the form and manner agreed to with the data owner, which could be a customer or business partner.
- Do not copy or use unauthorized third-party software.
- Use new and emerging technologies, such as artificial intelligence, in a manner consistent with our core values and this Code, and in accordance with Altus Group's policies.

(d) Sécurité de l'information

Vous devez toujours vous conformer aux politiques de sécurité de l'information et autres politiques de sécurité du Groupe Altus qui sont conçues pour protéger nos renseignements confidentiels, nos systèmes et nos ressources, ainsi que tout renseignement sur les clients, les employés et d'autres tiers en notre possession.

En tout temps, vous devez :

- Chiffrer les données confidentielles et exclusives qui sont transmises en dehors de la garde du Groupe Altus et ne le faire que par des méthodes autorisées du Groupe Altus (p. ex., courriel du Groupe Altus et compte Box.com du Groupe Altus).
- Ne pas stocker ni transmettre de données reçues ou consultées à la suite de votre relation avec le Groupe Altus sur votre appareil personnel, à moins d'avoir reçu l'approbation écrite de l'équipe des technologies de l'information du Groupe Altus pour utiliser votre appareil à cette fin.
- Assurer la sécurité de tous les mots de passe, NIP, comptes et documents connexes du système du Groupe Altus et ne jamais les partager avec quiconque, y compris tout membre du personnel d'Altus.
- Utiliser le courriel, la messagerie vocale et les systèmes du Groupe Altus aux fins précisées par le Groupe Altus seulement.
- Éliminer de façon sécuritaire les documents et les renseignements confidentiels et exclusifs du client, du partenaire commercial et du Groupe Altus lorsque la loi le permet et conformément aux normes du groupe. Par exemple, déchiqueter les copies physiques dans les boîtes de déchiquetage du Groupe Altus.
- Utiliser et installer uniquement des logiciels sous licence autorisés par le service de sécurité de l'information du Groupe Altus et installés par l'équipe des technologies de l'information du Groupe Altus.
- Ne pas installer ni utiliser de logiciel qui ne soit pas autorisé par le Groupe Altus sur vos appareils approuvés par le Groupe Altus.
- Signaler immédiatement toute fraude, tout accès, toute divulgation, toute perte, tout vol, tout dommage ou toute destruction soupçonnés ou réels de toute information ou information du Groupe Altus ou en possession de celui-ci ou sur tout appareil du Groupe Altus à l'équipe des technologies de l'information du Groupe Altus par l'intermédiaire de son site ServiceNow.
- Éviter d'apporter des copies physiques de renseignements exclusifs et confidentiels à la maison et, si cela est nécessaire, les retourner à un bureau du Groupe Altus et les archiver en lieu sûr une fois que vous en avez terminé. Si les documents

n'ont pas besoin d'être conservés, les placer dans une boîte de déchiquetage du Groupe Altus.

- Garder les documents physiques contenant des renseignements exclusifs et confidentiels dans des armoires verrouillées et ranger les bureaux à la fin de chaque journée de travail.

Sauf disposition contraire de la loi applicable, vous ne devez pas avoir d'attentes en matière de confidentialité lorsque vous utilisez les systèmes du Groupe Altus ou en ce qui concerne les renseignements sur les systèmes du Groupe Altus (comme les courriels, les enregistrements téléphoniques, les renseignements stockés sur les systèmes et les appareils du Groupe Altus, etc.). Le Groupe Altus peut surveiller votre utilisation des systèmes et de l'équipement, lorsque la loi le permet et toujours en conformité avec les lois et règlements applicables..

Q&R sur la protection de nos actifs



Créer une expérience exceptionnelle

De l'intuitivité de notre logiciel à l'intelligence de nos données, et tout au long de chaque interaction personnelle, nous nous assurons que chaque rencontre avec Altus est une expérience vraiment enrichissante pour les clients et les employés.

21. Clients

Nous gagnons lorsque nos clients gagnent. En tant que membre du Personnel d'Altus, vous êtes tenu de prioriser et d'anticiper les besoins de nos clients et de vous concentrer sur la création de valeur pour nos clients, en agissant avec intégrité, de manière équitable et transparente, comme indiqué dans le présent Code.

22. Communauté

Le Groupe Altus s'engage à être une bonne entreprise citoyenne, un employeur modèle et un gardien consciencieux de l'environnement. Nos pratiques en matière de durabilité sont motivées par cet engagement envers les communautés que nous servons et dans lesquelles nous travaillons et vivons. Chaque année, le Groupe Altus publie un rapport sur la durabilité qui détaille nos progrès vers l'intégration de la durabilité dans notre stratégie et nos opérations commerciales. Vous trouverez une copie du rapport sur le site Web du Groupe Altus à l'adresse www.altusgroup.com/about-us/sustainability.

23. Actionnaires

Le Groupe Altus traite de manière équitable et transparente avec tous les intervenants, y compris

les actionnaires. Nous tenons des registres financiers exacts et complets et fournissons des rapports financiers et autres rapports aux actionnaires et au public en temps opportun. Le Groupe Altus maintient un système de contrôles internes pour soutenir la conformité aux exigences juridiques, comptables, fiscales et autres exigences réglementaires applicables. Veuillez consulter les sections [Relations avec les investisseurs](#) et [Communiqués de presse](#) de notre site Web pour obtenir de plus amples renseignements.

24. Partenaires commerciaux

Nos partenaires commerciaux sont un élément clé des activités du Groupe Altus. Le respect et la coopération sont la clé de notre succès pour fournir à nos clients des produits et solutions novateurs et de pointe. Le Groupe Altus s'attend à ce que ses partenaires commerciaux mènent leurs activités de manière équitable, éthique et conforme à toutes les lois et réglementations applicables, et qu'ils évitent toute activité ayant ne serait-ce que l'apparence d'irrégularité. Si vous souhaitez négocier une entente avec un nouveau partenaire commercial ou un partenaire commercial existant, vous ne devez le faire qu'à travers l'équipe des services d'approvisionnement du Groupe Altus.

Les partenaires commerciaux doivent coopérer avec toute demande de renseignements et d'exigences du Groupe Altus conformément aux politiques et procédures du Groupe. Veuillez consulter le Code de conduite des partenaires commerciaux du Groupe Altus pour obtenir de plus amples renseignements.

Questions et réponses

Questions et réponses sur le traitement équitable

Q: Nous avons récemment acquis un client d'un concurrent. J'ai dit au client qu'il avait fait le bon choix de passer au Groupe Altus et je lui ai fait part des problèmes que j'entends dans l'industrie au sujet de notre concurrent. Qu'est-ce qui ne va pas avec cela?

R. Nous ne devons jamais dénigrer un concurrent ou ses produits et services. Cela n'est pas professionnel et pourrait être considéré comme une fausse déclaration ou des renseignements trompeurs, ce qui pourrait nuire à la réputation du Groupe Altus et avoir des conséquences juridiques pour le Groupe.

Q: Je souhaite utiliser une société de courrier spécifique pour mes courriers du Groupe Altus. J'ai communiqué avec l'entreprise et elle m'a offert d'excellents prix et un contrat à signer par le Groupe Altus. Puis-je signer?

R: Non. Toutes les négociations et ententes avec les fournisseurs d'affaires potentiels ou réels du Groupe Altus doivent être négociées par l'équipe des services d'approvisionnement du Groupe Altus.

Q: Nous développons un nouveau produit qui fonctionnera bien avec l'un de nos produits existants. Puis-je dire au client qu'il doit acheter les deux produits ensemble pour obtenir le nouveau produit?

R: L'obligation pour les clients d'acheter deux produits ou plus ensemble peut être considérée comme un regroupement interdit par la loi antitrust applicable. Avant de présenter toute nouvelle entente de tarification ou d'emballage des produits, vous devez communiquer avec l'équipe juridique pour voir ce qui est autorisé.

Q: Nous venons d'embaucher quelqu'un chez la concurrence. Il connaît tous les prix du concurrent et possède des renseignements tirés de son travail chez le concurrent au sujet de clients que nous pourrions convaincre de venir au Groupe Altus. Est-ce que je peux recevoir cette information de l'employé?

R: Non. Le Groupe Altus doit faire affaire de manière équitable sur le marché. L'utilisation de renseignements confidentiels et exclusifs obtenus de manière inappropriée auprès d'un concurrent pourrait avoir des conséquences juridiques pour l'employé et pour le Groupe Altus.

Questions et réponses sur la lutte contre la corruption

Q: Mon client n'est pas un client gouvernemental et m'a demandé des billets pour la Coupe du Monde de la FIFA, ce qui coûterait beaucoup d'argent. Y a-t-il un problème avec cela?

R. Même avec les clients qui ne sont pas des clients gouvernementaux, il est important de ne fournir que des cadeaux, des divertissements et des objets de valeur raisonnables. Veuillez vous reporter aux montants seuils de la Politique de lutte contre la corruption du Groupe Altus et, au besoin, demandez l'approbation de l'équipe juridique avant d'effectuer tout achat.

Q: J'aimerais utiliser une entreprise tierce pour vendre nos produits. Que dois-je faire ensuite?

R: Avant de travailler avec un partenaire commercial potentiel, nous devons faire preuve de diligence raisonnable à l'égard de celui-ci, puis nous assurer qu'il respecte toutes les politiques et procédures applicables d'Altus, y compris la Politique de lutte contre la corruption du Groupe Altus. Avant de communiquer avec le tiers, vous devez communiquer avec l'équipe juridique pour connaître les prochaines étapes.

Questions et réponses sur les conflits d'intérêts

Q: Nous avons besoin d'un analyste pour un superviseur dans mon équipe. Ma nièce possède les qualifications que nous recherchons et je sais qu'elle ferait un excellent travail. Puis-je l'embaucher?

R: L'embauche d'un membre de votre famille pour travailler dans votre équipe peut donner l'impression d'un conflit d'intérêts, car vous pourriez être perçu comme prenant des décisions d'emploi en fonction de votre relation avec le membre de votre famille et non en raison de ses qualifications. Par conséquent, l'embauche de votre nièce est un conflit potentiel qui devrait être évité. Communiquez avec votre partenaire commercial des ressources humaines pour obtenir des conseils.

Q: L'un des partenaires commerciaux du Groupe Altus avec qui je travaille m'a demandé d'investir dans sa nouvelle entreprise commerciale qui n'a rien à voir avec le Groupe Altus ni ses activités. Puis-je faire l'investissement?

R: Vous n'êtes pas autorisé à faire l'investissement. Faire des affaires en dehors du Groupe Altus avec l'un de ses partenaires commerciaux ou clients peut apparaître comme du favoritisme pour les autres partenaires commerciaux ou clients. De plus, l'investissement crée un conflit d'intérêts potentiel parce que vous pourriez prendre des décisions concernant le travail avec le partenaire commercial en fonction de votre intérêt personnel dans leur entreprise commerciale plutôt que les intérêts du Groupe Altus.

Q: On m'a demandé de siéger à un conseil d'administration bénévole d'un organisme de bienfaisance local qui offre des programmes aux jeunes de la communauté. Puis-je accepter le poste?

R: Avant d'accepter un poste au sein d'un conseil d'administration d'un organisme à but lucratif ou sans but lucratif, et avant d'accepter tout poste rémunéré à l'extérieur du Groupe Altus, vous devez remplir le formulaire relatif aux conflits d'intérêts (disponible sur l'intranet du Groupe Altus) et le soumettre à l'[équipe juridique](#) pour examen afin de vous assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Q: Un membre du personnel d'Altus et moi aimerions entamer une relation. La personne relève de moi. Est-ce correct?

R: Les relations personnelles entre les gestionnaires et les subordonnés directs ou indirects peuvent donner l'apparence d'un conflit d'intérêts, car le gestionnaire peut prendre des décisions basées sur la relation et non sur le rendement ou d'autres facteurs commerciaux appropriés. De telles relations doivent être signalées à votre partenaire commercial des RH pour obtenir des conseils supplémentaires.

Questions et réponses sur les délits d'initié

Q: Je travaille pour un client du Groupe Altus afin de l'aider avec la plus importante acquisition de son histoire. L'acquisition deviendra publique dans un mois. Puis-je acheter des actions dans l'entreprise de notre client? Cela ne les aidera-t-il pas?

R: Étant donné que l'acquisition majeure de notre client n'est pas encore publique, il pourrait s'agir d'informations non publiques importantes et vous ne pouvez pas effectuer de transaction dans les actions du client avant que l'acquisition n'ait été rendue publique. Si vous achetez les actions de nos clients avant que les renseignements ne deviennent publics, vous pourriez être en violation des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Q. Je travaille sur un projet dans le cadre duquel le Groupe Altus pourrait acheter une entreprise. Puis-je acheter ou vendre des actions ou modifier mon niveau de cotisation au régime d'achat d'actions des employés d'Altus?

R: Si vous êtes dans une période d'interdiction régulière conformément à notre Politique sur les délits d'initiés ou si l'équipe juridique vous a informé que vous êtes dans une période d'interdiction, vous ne pouvez pas acheter ou vendre des actions du Groupe Altus ni modifier votre niveau de cotisation au Régime d'achat d'actions des employés du Groupe Altus. En cas de doute, veuillez vous adresser à l'[équipe juridique](#).

Questions et réponses sur la protection de nos actifs

Q: Je travaille sur un projet utilisant l'intelligence artificielle générative et nous voulons former les modèles en utilisant les ensembles de données des clients et les données que le Groupe Altus a achetées auprès d'un fournisseur de données tiers. Y a-t-il un problème avec cela?

R: Avant d'utiliser les données d'un client ou d'un tiers, comme un partenaire commercial, vous devez d'abord déterminer si le propriétaire des données a accordé au Groupe Altus le droit d'utiliser les données à cette fin. Vous devez d'abord communiquer avec l'[équipe juridique](#) qui peut vous aider à prendre cette décision.

Q: Je travaille souvent à la maison et j'imprime des documents de travail chez moi. Que dois-je faire avec les impressions une fois que j'ai terminé?

R: Vos documents de travail imprimés contiennent probablement des renseignements exclusifs et confidentiels appartenant au Groupe Altus, à ses clients ou à ses partenaires commerciaux et peuvent constituer un dossier commercial que le Groupe Altus est tenu de conserver. Par conséquent, vous devez d'abord déterminer si vous devez conserver votre document pendant une durée déterminée; la plupart des documents peuvent être conservés sous forme électronique. Vous devriez vous adresser à votre gestionnaire pour obtenir des conseils. Si vous n'avez pas besoin de conserver vos documents, vous devez les éliminer de manière sécuritaire, ce qui signifie que vous devez les déchiqueter ou les apporter à un bureau du Groupe Altus et les déposer dans une déchiqueteuse. **NE JETEZ NI RECYCLEZ JAMAIS** des documents de travail sans les déchiqueter au préalable, car nos renseignements confidentiels et exclusifs pourraient tomber entre de mauvaises mains.

Q: Aujourd'hui, j'ai reçu un courriel me demandant de confirmer mon identifiant et mon mot de passe système du Groupe Altus. J'ai saisi mes renseignements, mais maintenant je pense qu'il ne s'agit peut-être pas d'un courriel légitime. Que dois-je faire?

R: Le courriel pourrait être un courriel d'hameçonnage conçu pour obtenir vos identifiants d'employé et d'autres renseignements de vous et d'autres personnes. Vous devez immédiatement aviser le service de sécurité informatique du Groupe Altus en ouvrant un billet dans le portail des services informatiques.



Groupe Altus

COORDONNÉES IMPORTANTES

Site web de l'entreprise :

altusgroup.com

Intranet de Groupe Altus :

altusgroup.workplace.com

Équipe juridique de Groupe Altus :

generalcounsel@altusgroup.com

Équipe des ressources humaines de Groupe Altus:

globalhr@altusgroup.com

Ligne d'assistance Global Ethics de Groupe Altus

Site:

altusgroup.ethicspoint.com

Numéro de téléphone :

Australie - 1-800-56-5768

Canada - 844-539-2158

France - 0 800 99 60 02

Allemagne - Composez le 0-800-225-5288, puis le 844-539-2158

Inde - Composez le 000-117, puis le 844-539-2158

Irlande - Composez le 1-800-550-000 ou le 00-800-222-55288 (UJFN), puis le 844-539-2158

Italy - Composez le 800-172-444, puis le 844-539-2158

Luxembourg - Composez le 800-201-11, puis le 844-539-2158

Pays-Bas - Composez le 0800-022-9111, puis le 844-539-2158

Nouvelle-Zélande - Composez le 000-911, puis le 844-539-2158

Singapour - Composez le 800-011-1111 (SingTel) ou le 800-001-0001 (StarHub), puis le 844-539-2158

Espagne - 900-87-6231

Thaïlande - Composez le 1-800-0001-33, puis le 844-539-2158

Émirats arabes unis - Composez le 8000-021 ou le 8000-555-66 (du), puis le 844-539-2158

Royaume-Uni - 0800 102 6417

États-Unis - 844-539-2158

Utilisateurs de téléphone mobiles :

altusgroupmobile.ethicspoint.com